



Divorce et vie sentimentale

Par **vickandy**, le **09/03/2009** à **19:19**

je suis en instance de divorce , une ordonnance de conciliation a déjà été établi, maintenant mon avocate assigne en divorce avec un divorce pour faute (violence conjugale) , je voudrais savoir si le fait que je connaisse quelqu'un d'autre , sans vivre avec bien sur , peux me porter préjudice ? Nous ne vivons pas ensemble ,(impossible) car il se trouve qu'il habite à 900 km de moi , mais il nous arrive de nous voir évidemment .C' est juste une relation pour l'instant . Voilà pourquoi , je pose la question , Serait-il néfaste pour moi que la partie adverse vient à savoir que je préquente quelqu'un d'autre pendant la durée de mon divorce ?
Merci beaucoup pour les réponses que j'espère obtenir

Par **Patricia**, le **09/03/2009** à **21:05**

Le mariage est un contrat.
Les époux se doivent FIDELITE, secours et assistance.

Tant que votre divorcé n'est pas prononcé, méfiez-vous quand même que votre mari ne fasse pas établir un constat d'adultère par un huissier.

Vous auriez tous les torts pour vous pour un divorce pour faute.
La violence conjugale est un autre problème...